

**VILLE DE SAINT GENIS LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE (à partir du point 10), Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

EXCUSÉS

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE (jusqu'au point 10)

POUVOIRS

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER (jusqu'au point 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume COUALLIER

La séance est ouverte à 19 h 00

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public des déchets

La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2012 aux 1 293 164 habitants, répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2012, présenté au Conseil de communauté, fait l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

Suite à la fin de la délégation de service public et sur demande de la Chambre régionale des comptes d'une réorganisation de la collecte afin d'assurer une meilleure concurrence, le 22 octobre, une nouvelle organisation de la collecte est mise en place. En effet depuis cette date, la collecte des déchets sur Lyon et Villeurbanne est assurée uniquement par des prestataires privés. Sur les 56 commune périphériques, ce sont maintenant les agents du Grand Lyon qui assurent la collecte en régie.

Pour information en 2012, sur la commune de Saint-Genis-Laval, ont été collectés 231,1 kg d'ordures ménagères en moyenne par Saint-Genois pour les bacs gris (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 242,5 kg./hab). Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert) ont été collectés 56,4 kg d'emballages triés par habitant contre 46,7 kg//hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon et 21,8 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 19,4 kg sur l'ensemble du Grand Lyon. Dès lors, la qualité du tri de la commune est qualifiée de bonne.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers lors du Téléthon 2012 a permis, grâce aux 43 communes dont Saint Genis-Laval, mobilisées aux côtés du Grand Lyon et d'EcoFolio, de remettre un chèque de 25 000 € à l'association française contre les myopathies.

À Saint-Genis-Laval 5 tonnes ont été collectées (4 tonnes récoltées auprès des habitants place Jaboulay, 1 tonne récolté auprès des services municipaux)

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 25 053 tonnes et d'offrir 76 137 € à la ligue contre le cancer.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport dont un exemplaire est mis à disposition du public en mairie.

LE CONSEIL PREND ACTE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au titre de l'année 2012 a été présenté au Conseil de Communauté du 18 novembre 2013 et fait faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté Urbaine à son Conseil Municipal.

La direction de l'eau du Grand Lyon assure ses missions quotidiennes de production et distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, en garantissant un service en continu et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service pour 1,3 millions d'usagers. Ce service est délégué à 3 exploitants (hormis 5 communes) : Veolia Eau et Lyonnaise des Eaux et Saur. Ces contrats arrivent à échéance début 2015.

La consommation d'eau pour l'ensemble des 58 communes du Grand Lyon est de 80 270 241 m³ (+ 0,44% par rapport à 2011) pour 1 290 883 habitants (+0,34%) et 350 279 abonnés. La consommation totale par habitant est de 62,2 m³/an. L'année 2012 est marquée par un maintien du rendement global du réseau à 81,7% (rapport entre volume produit et le volume consommé).

Le Grand Lyon assure en régie l'exploitation du réseau assainissement des communes de son territoire excepté Givors. Concernant la station de Pierre Bénite, le pilotage de l'installation a été

complexe en 2012, avec de nombreuses casses et un arrêt prolongé des files d'incinération des boues.

Concernant Saint-Genis-Laval (bassin versant de Pierre-Bénite), on note en 2012, 5235 abonnés (5 154 en 2011) dont 4 942 assujettis et 293 non assujettis. Par ailleurs, la commune participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments communaux, les rejets d'eaux pluviales à la nappe phréatique avec 7 cuves de récupération des eaux pluviales permettant une économie d'environ 500 m3 par an...

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont un exemplaire est mis à disposition du public en mairie.

LE CONSEIL PREND ACTE

3. ENVIRONNEMENT

Projet Nature des Hautes-Barolles : Programmation 2014

Le projet nature des Hautes Barolles vise non seulement à la sensibilisation du public à l'environnement et au monde agricole, mais aussi à la préservation et à la valorisation des espaces du plateau des Hautes Barolles.

Le projet nature se divise en objectifs et en actions qui sont réalisés dans le cadre d'une programmation annuelle. Plusieurs actions ont été réalisées en 2013 et sont programmées pour 2014 dont des actions d'animations pédagogiques proposées aux scolaires, aux associations et aux habitants, visant à la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le contenu du programme d'actions 2014 du projet nature des Hautes-Barolles réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Genis-Laval et de solliciter la communauté urbaine de Lyon pour l'attribution annuelle du fonds de concours à hauteur de 35 000 € (soit 15 000 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement).

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

4. URBANISME

Ravalements de façades soumis à déclaration préalable de travaux sur le territoire de la commune

Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme comporte un ensemble de mesures visant notamment à alléger la procédure d'instruction et à simplifier le régime des autorisations du droit des sols.

Il autorise notamment à ce que les ravalements de façades ne soient plus soumis à déclaration préalable sauf décision contraire du conseil municipal.

Aussi, parce que la commune a depuis de nombreuses années engagé une démarche qualitative pour son développement urbain et la mise en valeur de son patrimoine et parce que les façades contribuent à l'identité des rues au même titre que les clôtures, le maintien des décisions préalables est nécessaire.

Il est donc demandé au conseil municipal de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

5. CULTURE

Vente des documents de la médiathèque retirés des collections

La Médiathèque est un service de lecture publique qui se doit de maintenir des collections en bon état et constamment renouvelées mais qui ne peut, pour des raisons de place, conserver tous les documents.

En 2005, et comme cela se procédait de plus en plus dans les collectivités, la Ville a souhaité par délibération proposer les documents à la vente au lieu de les détruire, mais seul le livre était concerné à l'époque.

Aujourd'hui, la Médiathèque ayant développé de nouveaux fonds, notamment les cd, il est proposé que les supports « désherbés » puissent être mis en vente.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à proposer à la vente tous les documents retirés des rayons de la médiathèque quel que soit leur support.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6. CULTURE

Vente de mobiliers divers de la médiathèque

A l'occasion de la restructuration de la médiathèque et de la période de travaux qui va débuter en juillet de cette année, les lieux doivent être entièrement vidés.

Il est proposé que ce mobilier actuel soit d'une part mis à disposition des associations qui en ont fait la demande dans le cadre de leur demande de subvention et d'autre part que le mobilier restant soit cédé.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à proposer à la vente le mobilier de la médiathèque qui ne sera pas réutilisé après la rénovation du bâtiment.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

7. MARCHÉS PUBLICS

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS

La Ville de Saint-Genis-Laval et son Centre Communal d'Action Sociale ont des besoins communs en matière de travaux, de fournitures et de service. Aussi la Ville et le CCAS souhaitent grouper leurs commandes pour leurs marchés passés en procédure adaptée et ce, pour toute la durée du mandat électoral du Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Genis-Laval, pour les marchés publics de travaux, fournitures et services passés dans le cadre d'une procédure adaptée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

8. FINANCES

Budget primitif 2014

Le Débat d'Orientations Budgétaires a posé les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité. Globalement, l'environnement économique et social de 2013 a été similaire à celui de 2012 et les finances locales se caractérisent par une contraction de l'épargne brute des collectivités.

La progression de l'activité en France resterait modeste au premier semestre 2014 et l'amélioration conjoncturelle marquerait une pause.

Outre ce contexte général, les mesures fiscales de la loi de finances 2014 ne sont guère favorables aux finances locales puisque les dotations d'état affichent une baisse de plus de 5% (-140k€) et que les prélèvements continuent d'augmenter (+ 58% pour le FPIC).

Aussi, comme en 2013, la ville a fait le choix de diminuer ses dépenses de gestion, de questionner ses actions sur chaque secteur au vu de leur pertinence et de leur efficacité afin de pouvoir maintenir un autofinancement à 1,5M€ tout en stabilisant les taux de fiscalité, et de poursuivre une politique d'investissement dynamique.

1- Des choix nécessaires pour contenir la section de fonctionnement

- la redéfinition de certaines actions

Ainsi, sur le **secteur seniors**, une évolution du repas annuel vers d'autres actions type thé dansant est proposée, afin de toucher un plus large public (-12k€). En outre, les tarifs des loyers du Colombier intégreront un forfait charges électricité afin d'établir une équité entre les résidents des deux FLPA et de responsabiliser les locataires (+1000€ de recettes).

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une école municipale des sports est créée le mercredi après midi avec un temps de 2h d'activité afin de prendre en compte le fait que les enfants soient désormais scolarisés le matin, ce projet s'inscrivant également dans le cadre d'une réorganisation et d'une optimisation des moyens humains de la ville.

Sur le secteur espaces verts, afin de limiter l'évolution des dépenses d'entretien, il est proposé une gestion différenciée des surfaces ainsi qu'un allègement du fleurissement (notamment automnal).

Sur le secteur culture, l'action ciné-thé testée dans le cadre de la semaine dédiée aux seniors sera développée à l'instar des croq'cinés pour les jeunes enfants. En revanche, les carnets de voyages dont la fréquentation est basse au vu du coût supporté par la ville seront supprimés.

- la suppression de certaines actions non efficaces

Sur le secteur sport, la location de la piscine d'Irigny pour un créneau hebdomadaire réservé aux saint genoisis sera supprimée à partir de septembre 2014 (coût 11 300€ annuel pour 143 particuliers).

Sur le secteur enfance, la formation des assistantes maternelles du secteur libre incombant désormais aux parents employeurs, il est fait le choix de ne plus prendre en charge ces formations dont l'efficacité n'est pas révélée (-2,8k€).

Enfin, **la collecte des encombrants**, dont le tonnage est stable depuis plusieurs années sans pour autant engendrer une diminution des dépôts sauvages collectés, sera supprimée cette année. (-25 500k€) La présence d'une déchetterie à Pierre Bénite répond en effet au besoin.

- Mais aussi l'enrichissement d'actions et services

Sur le secteur jeunesse, un avenant à la DSP Maison de Quartier sera réalisé afin d'adapter l'offre (augmentation de la capacité d'accueil des ALSH, création d'une tranche basse de quotient familial, organisation d'un lieu multisports) et d'intégrer l'action adultes relais (+22k€).

Sur le secteur événementiel, il a été fait le choix d'augmenter la prestation feu et les animations du 13 juillet (+2 200€).

Sur le secteur culturel, un nouveau service sera proposé aux Saint-Genoisis : celui d'un paiement par CB au téléphone pour la billetterie de la Mouche.

Par ailleurs, compte tenu du démarrage des travaux de réhabilitation de la Médiathèque, outre le déploiement d'une nouvelle offre de service de livres en ligne, un tarif réduit de 50% sera proposé sur les abonnements pendant 1 an.

Enfin, **sur le secteur économique**, un poste de chargé de mission emploi sera créé, il sera l'interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire chargés de l'emploi et de l'insertion professionnelle (recueil d'informations, échanges de données,...).

L'ensemble de ces choix et de ces efforts permet donc de contenir la section de fonctionnement et de dégager un autofinancement prévisionnel de 1,6M€. Cet autofinancement sera ainsi affecté de manière réglementaire au remboursement du capital des emprunts (en investissement) et participera au financement de l'entretien des équipements et espaces publics.

2- Et toujours un niveau d'équipement élevé

La politique d'investissement de la ville menée ces dernières années se traduit par une moyenne de 5,8M€ de dépenses d'équipement par an (sur les 5 dernières années).

Dans la continuité de ces réalisations, en 2014, malgré un contexte financier complexe pour les collectivités, la ville a choisi de poursuivre cette dynamique d'investissement **avec près de 7,5M€** de nouvelles dépenses d'équipement prévues.

Cela répond d'une part à la volonté de maintenir le patrimoine existant afin de permettre une qualité d'exercice des activités et services proposés aux Saint-Genois.

D'autre part cela constitue un soutien fort à l'activité économique des entreprises et particulièrement les TPME. Indirectement c'est donc une politique en faveur de l'emploi.

Cette année, trois grands projets commenceront à sortir de terre :

- la nouvelle Maison de Quartier des Collonges;
- le poste de Police Municipal en centre ville, rue Fourel;
- réhabilitation intérieure de la médiathèque.

Tout en poursuivant l'entretien du patrimoine saint-genois et les travaux d'amélioration du cadre de vie :

- rénovation des façades du Centre Social des Barolles et de la Salle d'Assemblée et pose de stores électriques
- réfection de l'aire de jeux de la Villa Chapuis
- remplacement des panneaux polycarbonate de la toiture du gymnase Guilloux
- deuxième tranche de requalification du chemin de Moly
- installation de nouvelles caméras de vidéoprotection,
- poursuite de la rénovation des éclairages publics aux Barolles
- changement des portes d'entrée et issues de secours au Colombier et remplacement des fenêtres des parties communes aux Oliviers.

Ainsi, malgré un contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités (baisse des dotations de l'État, rareté des subventions publiques, nouvelles dépenses imposées et hausse des prélèvements), l'équipe municipale s'est questionnée sur la pertinence de ses actions et a fait des choix traduisant une volonté toujours plus grande de répondre à l'intérêt général et à tous les Saint-Genois qui verront leur cadre de vie encore amélioré cette année grâce aux nouveaux équipements réalisés sans augmentation des taux de fiscalité.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2014 équilibré en dépenses et recettes et s'élevant à 20 308 894,75€ en fonctionnement et 14 834 880,23€ en investissement.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 5.

Votes Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Abstentions

**Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX,
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT**

9. FINANCES

Vote des taux communaux 2014

Malgré des ressources amoindries (baisse des dotations...) et une notification des bases fiscales prévisionnelles ne laissant apparaître qu'une très légère évolution physique (+0,02% pour la TH, +1,11% pour la TFB et +2,25% pour la TFNB), la volonté de l'équipe municipale reste celle de maintenir une **stabilité des taux de fiscalité**, alliée à une gestion rigoureuse des dépenses.

Le budget a donc été construit sur ces hypothèses, intégrant la revalorisation des bases votée par l'État de 0,9% pour 2014. Le produit attendu pour 2014 s'élèverait donc à 11 455 063 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition 2014 identiques aux taux 2013 :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

10 à 17. FINANCES

Subventions 2014

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Dans un contexte de réduction de recettes et d'augmentation de dépenses imposées, nombre de collectivités territoriales décident de se recentrer radicalement sur leurs compétences au risque de délaisser leurs acteurs locaux. Cela n'est pas le choix de Saint-Genis-Laval qui souhaite continuer à soutenir ses associations locales, même si une hiérarchisation des priorités est de mise tout comme un effort de chacun.

Par conséquent, si la ville a fait des efforts sur ses dépenses de gestion, le même effort est attendu de ses partenaires.

Aussi les dossiers de demande de subventions ont été analysés encore plus rigoureusement : les associations n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces demandées se voient appliquer une réfaction de 2% cette année par rapport à l'an dernier. De même, des reprises de fonds propres (au prorata de la part de la Ville dans les recettes de l'association) ont été appliquées lorsque cela se justifiait, les subventions n'étant pas destinées à être thésaurisées.

Enfin, la Ville a priorisé son soutien aux associations présentant un intérêt local et dont le domaine d'activité relevait d'abord du financement d'autres collectivités (département, région ...).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et selon les conditions énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

- **SUBVENTION SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5
Non votants : 4

Absentions

*Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CEDAILLE,
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT*

N'ont pas pris part au vote

Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT, Jean-Christian DARNE, Christophe GODIGNON

- **SUBVENTION SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.6573)

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3
Non votants : 8

Absentions

Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

*Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Yves DELAGOUTTE, Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET*

- **SUBVENTION SECTEUR EMPLOI / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5
Non votants : 2

Absentions

*Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT*

N'ont pas pris part au vote

Karine GUERIN, Christophe GODIGNON

- SUBVENTION SECTEUR ENFANCE

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2
Non votants : 4

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Absentions

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

- SUBVENTION COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5
Non votants : 4

Absentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

- SUBVENTION SECTEUR SPORTS

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5

Absentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

- SUBVENTION SECTEUR ENSEIGNEMENT

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2
Non votants : 4

Absentions

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY, Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

- **SUBVENTION SECTEUR CULTUREL ET FÊTE DE L'EUROPE**

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5
Non votants : 3

Absentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT
N'ont pas pris part au vote
Fabienne TIRTIAUX, Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

- **SUBVENTION SECTEUR DIVERS**

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5
Non votants : 4

Absentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT
N'ont pas pris part au vote
Anne-Marie JANAS, François VURPAS, Yves GAVAUULT, Philippe MASSON

18. PERSONNEL COMMUNAL

Emplois saisonniers d'été

Pour faire face aux activités occasionnelles mises en place par la collectivité et aux variations temporaires importantes de charges de travail dans certains secteurs, notamment durant l'été, la Ville recrute régulièrement des emplois saisonniers pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public. Ces besoins concernent les services « logistique », « espaces verts », « entretien des bâtiments » et « sport ».

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers et de s'appuyer entre autre sur une journée de recrutement « job dating » organisée par le service Jeunesse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2014.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

19. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte la stagiairisation d'un agent technique (entretien ménager) sur un temps non complet de 24h30 hebdomadaires qui travaille au sein de la collectivité depuis plusieurs années.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 24h30 hebdomadaires.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 28/04/14
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER**